



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le Conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018, a adopté le premier projet de règlement numéro 239-18 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} octobre 2018, à 19h15, à la salle Viatheur-Routhier, sise au 17, chemin Sacré-Cœur Ouest, Adstock. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin:

- régir l'implantation des héliports sur le territoire;
- interdire tout héliport à l'intérieur de toute zone située dans un périmètre urbain et à l'intérieur de toute zone de villégiature.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce projet règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante: www.municipaliteadstock.qc.ca.

Donné à Adstock, ce 13 septembre 2018.

Le secrétaire-trésorier adjoint,

Jérôme Grondin